

## Comité de pilotage NATURA 2000 Compte-rendu de séance du 20 mars 2018

Monsieur CHITO, Président du Comité de pilotage Natura 2000, ouvre la séance en remerciant chaque personne présente et en excusant Madame GERINIER (Maire de Teillet-Argenty), Monsieur DUCROUX (Fédération des Chasseurs de l'Allier), Monsieur RIBOULET (Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier), la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et l'Office National des Forêts (Agence Berry Bourbonnais).

Monsieur CHITO indique ensuite être en possession d'un courrier de Monsieur PINON, Président de l'Association Haut-Cher et Combraille d'aujourd'hui à demain, indiquant qu'il sera représenté et qu'il donne pouvoir, ce jour, à Madame ROUFFET-PINON.

Avant d'énoncer l'ordre du jour, Monsieur CHITO fait part aux membres du Comité de Pilotage d'une modification de celui-ci en son premier point. En effet, au vu de l'activité du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, le compte-rendu du COPIL du 17 novembre 2017 n'a pu être produit et soumis aux membres du COPIL. De fait, l'approbation de ce dernier est reportée au prochain Comité de Pilotage simultanément au compte-rendu du présent COPIL.

Concernant le second point de l'ordre du jour, Monsieur CHITO évoque l'actualisation de la liste des membres du Comité de pilotage du fait de la fusion de la Communauté d'Agglomération Montluçonnaise et de la Communauté de Communes du Pays de Marcillat-en-Combraille. Le représentant désigné de la nouvelle intercommunalité Montluçon Communauté est Monsieur Pierre-Antoine LEGOUTIERE. Par ailleurs, le Président du COPIL mentionne qu'un courrier sera adressé à la DDT afin de modifier l'arrêté préfectoral portant composition du COPIL NATURA 2000 "Gorges du Haut Cher" en date du 21 décembre 2017 qui n'apparaît pas complet.

Par ailleurs, la présidence du Comité de pilotage doit faire l'objet d'une nouvelle désignation qui sera effectuée lors du prochain COPIL. Ainsi, Monsieur CHITO invite les candidats à cette présidence à se faire connaître et à se déclarer préalablement à la réunion du prochain COPIL dont la date est programmée à l'automne 2018.

Les points suivants de l'ordre du jour sont présentés par Monsieur CHITO qui donne ensuite la parole à Madame COLLET, Chargée de mission du Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier (CEN Allier) ; à qui le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher délègue l'animation du site Natura 2000 des Gorges du Haut-Cher. Le support de présentation est téléchargeable sur : <http://gorges-haut-cher.n2000.fr>.

### 1. Panorama des actions entreprises depuis le mois de novembre 2017

#### *1.1 Déploiement des outils contractuels*

Madame COLLET fait part aux membres du COPIL que deux accords de principe concernant la signature d'une Charte Natura 2000 ont été formulés depuis la fin d'année 2017 par l'Union des Pêcheurs du Bourbonnais (UPB) d'une part, et le groupe local de Montluçon de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) d'autre part. Ces deux accords de principe portent respectivement sur 39 hectares et 4 hectares.

Concernant l'UPB, Madame COLLET précise la façon dont s'est déroulé le processus de souscription avec dans un premier temps, la réalisation d'une cartographie des propriétés de l'UPB et le transfert d'un modèle de diagnostic et de charte fin 2017, puis la tenue d'un débat autour du projet en Assemblée générale le 11 février 2018, et enfin, la validation de l'adhésion à la Charte Natura 2000 en Conseil le 13 février 2018.

Outre le déploiement des outils contractuels, Madame COLLET évoque ensuite les différents contacts que le CEN Allier a pu avoir avec les organisateurs de manifestations sportives dans le cadre de sa mission de prévention et gestion des milieux naturels.

### **1.2 Gestion des milieux naturels - compatibilité des activités**

Concernant les manifestations sportives qui se déroulent sur le site Natura 2000, Madame COLLET rappelle la nécessité de se soumettre à l'évaluation des incidences préalablement.

Madame COLLET porte ensuite à la connaissance des membres du COPIL des échanges que le CEN Allier a pu avoir avec les organisateurs du Trail de Lavault-Sainte-Anne qui a eu lieu le 25 février 2018. Ces derniers s'interrogent sur les possibilités de simplification des démarches relatives aux évaluations des incidences nécessaire et notamment sur la possibilité de signature d'une charte évitant les déclarations d'incidence pour chaque manifestation.

Madame COLLET indique ne pas avoir donné de réponse à ces demandes dans la mesure où le CEN Allier souhaite préalablement mener des échanges avec le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher sur ces sujets.

Concernant le Championnat Régional Auvergne-Rhône-Alpes Descente Classique Gorges du Cher et SR Sprint Lavault-Ste-Anne qui s'est tenu les 3 et 4 mars derniers, la bonne anticipation du club de Canoë Kayak de Lavault-Sainte-Anne dans ses démarches est évoquée. En effet, le chemin du rocher de Lignerolles étant interdit d'accès par arrêté municipal, le CEN Allier indique que le départ de la compétition a pu s'effectuer 300 mètres en aval du Pont de Prat, notamment suite à un accord avec EDF pour une augmentation des débits dans le cadre de la compétition.

Madame COLLET porte ensuite à connaissance des membres du COPIL les actions programmées pour l'année 2018 en faisant tout d'abord un point récapitulatif sur le déploiement des outils contractuels.

## **2. Présentation des perspectives de travail pour 2018**

### **2.1 Déploiement des outils contractuels**

Concernant le volet contractualisation du site Natura 2000 Gorges du Haut Cher, Madame COLLET annonce que les deux diagnostics préalables à la signature des Chartes Natura 2000 portant sur environ 43 hectares vont être réalisés par le CEN Allier. Le dépôt auprès des services de l'Etat est prévu pour l'été 2018.

Par ailleurs, s'agissant de sa mission de veille locale, le CEN Allier continue les échanges et rencontres engagées notamment avec les communes. En effet, les démarches d'information et de sollicitation dans le cadre du déploiement des outils contractuels se poursuivent concernant les surfaces de propriété communale.

Madame COLLET rappelle qu'à ce jour sept communes ont adhéré à la Charte Natura 2000 à savoir Montluçon (37ha), Lavault-Sainte-Anne (7,5ha), Sainte Thérance (5,66ha), Villebret (1,27ha), Nérès-Les-Bains, Saint-Genest et Teillet-Argenty.

### **2.2 Veille à la compatibilité des projets et activités**

Madame COLLET rappelle le travail de veille qui est effectué par le CEN Allier concernant la compatibilité des projets et activités avec les objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000, et qu'à ce titre, comme évoqué précédemment, la possibilité d'élaboration d'une charte pour le Trail

de Lavault-Sainte-Anne devrait faire l'objet d'échanges avec le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

Est également évoqué le projet d'aménagement du chemin menant au rocher d'escalade de Lignerolles pour accès restreint par le club de canoë-kayak (M. MORENO). Ce chemin faisant aujourd'hui l'objet d'un arrêté municipal interdisant l'accès à tous véhicules, Monsieur CHITO indique qu'un rendez-vous avec les différents acteurs sera rapidement programmé.

### 2.3 Articulation avec le déploiement d'autres politiques publiques

Dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 pour l'année 2018, Madame COLLET rappelle que le CEN Allier assure un suivi de la démarche de révision partielle du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du PETR Pays de la vallée de Montluçon et du Cher en apportant notamment son assistance technique à la collectivité en matière naturaliste mais aussi en participant aux réunions dont le prochain comité technique SCoT qui est à venir.

Le CEN Allier opère également un suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Cher amont et des contrats territoriaux en cours sur la zone. En effet, s'il existe un projet en amont du barrage de Rochebut porté par une Communauté de Communes de la Creuse pour lequel un dossier de pré-sélection a déjà été présenté à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, un deuxième projet est également en émergence en aval du barrage sur l'ensemble du sous bassin Cher-Amont. Le dossier de pré-sélection devrait être présenté fin-mars, le porteur de ce contrat n'a pas encore été définitivement validé.

Madame COLLET fait d'ailleurs part de sa récente rencontre avec Monsieur BOISGARD et Madame LE BAGOUSSE.

Monsieur CHITO prend la parole pour préciser que le Contrat territorial qui est en cours de réflexion va dans le bon sens. Il précise que celui-ci fait partie du volet GEMA de la GEMAPI confiée aux EPCI depuis le mois de janvier 2017 ; le volet PI étant géré par d'autres volets comme le PGRI de Montluçon.

Mme ROUFFET-PINON intervient pour signaler l'importance de l'enjeu Inondations sur notre territoire et rappelle notamment les conséquences de la grande inondation de 1960 à Montluçon. Pour elle, le lit mineur du Cher a besoin d'être refait. Madame ROUFFET-PINON tient également à signaler que d'autres départements voisins comme le Cher sont bien plus avancés que nous sur la réflexion GEMAPI.

Monsieur CHITO rappelle le problème majeur de cette compétence : le financement. Bien souvent celui-ci se traduira sous la forme d'un financement fiscal donc à la charge de tous. Il souligne le fait que ces sujets pourront être abordés dans le Groupe Qualité de l'Eau qui se réunira à partir de 16h. Monsieur CHITO indique mettre fin à la digression GEMAPI et redonne la parole à Madame COLLET concernant les perspectives de travail 2018 sur le volet information, communication et sensibilisation du site Natura 2000.

### 2.4 Information, communication, sensibilisation

Madame COLLET informe les membres du COPIL de la programmation d'une animation à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine, le 15 septembre 2018 à 14h à Lignerolles. Cette journée a pour objet la découverte du patrimoine naturel mais aussi du passé historique du site et l'information au plus grand nombre de l'outil Charte Natura 2000. Madame COLLET précise qu'il s'agira d'une journée terrain publique pour laquelle tous les membres du COPIL sont conviés et les communes du site invitées.

Pour le dernier point concernant la cartographie des habitats naturels et des espèces végétales, Madame COLLET passe la parole à sa collègue Madame CADÉ, Chargée d'études au sein du CEN Allier.

Monsieur CHITO souhaite apporter une précision en expliquant aux membres du COPIL qu'au-delà de l'animation du site Natura 2000, le CEN Allier s'est vu confier la réalisation d'une cartographie des habitats naturels et des espèces végétales à la suite d'une procédure de marché public. Le Président du COPIL informe sur le fait que cette cartographie constitue un préalable à la prochaine révision du document d'objectif (DOCOB) du site Natura 2000 Gorges du Haut Cher. A ce titre, Monsieur CHITO interroge Monsieur MÉZIERE qui représente la DDT, sur l'existence de financement concernant la révision du DOCOB.

Monsieur MÉZIERE informe être présent en remplacement de Monsieur SOLIGNAC et de fait, ne pas connaître les sources de financement possible sur ce sujet-là. Toutefois, Monsieur MÉZIERE indique qu'il fera remonter la question en interne.

Monsieur CHITO redonne la parole à Madame CADÉ.

## 2.5 Cartographie des habitats

Madame CADÉ présente la méthodologie dite "CHANES" utilisée pour effectuer ce travail cartographique avant d'expliquer aux membres du COPIL les différentes étapes de l'étude à savoir ; la constitution d'une typologie des habitats naturels potentiels de l'aire d'étude dans un premier temps, puis la pré-identification et pré-digitalisation des habitats par photo-interprétation manuelle, la phase d'inventaire de terrain, la bancarisation des données récoltées, et enfin, la validation des données par le Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC) et la réalisation de l'Atlas cartographique.

Lors cette présentation, Madame CADÉ fait part des possibles difficultés que pourrait rencontrer le CEN Allier dans la réalisation de cette cartographie lors de la phase "Information des propriétaires et riverains du sites Natura 2000 des Gorges du Haut Cher". En effet, l'inventaire de terrain devant s'effectuer sur un certain nombre de propriétés privées, l'information des propriétaires apparaît nécessaire.

Monsieur CHITO informe qu'une interrogation se pose quant à l'information par voie de courrier des seuls grands propriétaires dans la mesure où le site est constitué de plusieurs centaines de petites parcelles privées.

Monsieur MAIRE, Maire de Saint-Genest, souligne l'importance de l'information et préconise le contact direct auprès des propriétaires, notamment les propriétaires d'exploitations sensibles. En effet, certains réfractaires ne laisseront pas entrer le CEN Allier sans en avoir été informé.

Quelle que soit la procédure qui sera choisie concernant l'information aux propriétaires privés, Madame CADÉ indique qu'un affichage en Mairie ainsi qu'une publication dans les bulletins communaux et/ou sites internet des communes concernées sont prévus.

Monsieur CHITO propose la parution d'un article dans le journal local Action13 avant d'inviter Monsieur LEPRINCE du CBNMC à préciser son rôle dans la cartographie des habitats naturels et des espèces végétales d'importance européenne : un rôle d'appui, de contrôle et de validation des typologies et des bases de données SIG.

L'ordre du jour de ce COPIL étant épuisé, et aucune question diverse n'étant soulevée, Monsieur CHITO remercie les participants et clôture la séance.